

LE PSLA



UN TREMPLIN VERS LA PROPRIÉTÉ SANS STRESS NI APPORT !

Avec le dispositif PSLA (Location-Accession), achetez votre résidence principale dans le neuf à Queige (73) à des conditions abordables et sécurisées.



Les Agathines – Appartements neufs à Queige

T2 dès 170 000 € et dès 233 000 €

- ✓ Prêts à habiter
- ✓ Accessibles à tous sous conditions de ressources
- ✓ Un cadre de vie unique

12 appartements neufs du T2 au T5

- À 10 min d'Albertville, nature, calme et vie locale
- Larges balcons ou terrasses
- Vue imprenable sur les montagnes du Beaufortain
- Crèche communale au rdc
- Appartement décoré à visiter sur place !



De la location à la propriété, comment ça marche ?

Avec le PSLA, vous commencez par louer votre logement pendant 6 à 24 mois. Ensuite, vous devenez pleinement propriétaire au prix convenu à l'avance, sans frais supplémentaires.

- ✓ Prix encadrés en dessous du marché
- ✓ Pas d'apport personnel requis
- ✓ Exonération de taxe foncière pendant 15 ans
- ✓ Prêt à Taux Zéro (PTZ)
- ✓ Prêt PROCIVIS Savoie



Vous êtes locataire ? Et si vous deveniez enfin propriétaire ?

Prenez rendez-vous pour une simulation gratuite et personnalisée et visitez notre appartement décoré dès maintenant !



CIS HABITAT

Rachel Guillon
04 79 69 16 45

Résidence Les Agathines
73720 Queige

DEVENIR PROPRIÉTAIRE N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI ACCESSIBLE !

C'est quoi exactement le PSLA ?

Le Prêt Social Location-Accession est un dispositif encadré par l'État qui permet à des ménages aux revenus modestes de devenir propriétaires en douceur.

- 1 Vous signez un contrat de location-accession
- 2 Vous occupez le logement en tant que locataire
- 3 Vous le rachetez quand vous êtes prêt, dans un délai de 2 ans
- 4 Le prix est fixé dès le départ, pas de surprise
- 5 Vous bénéficiez d'avantages financiers exclusifs



Un dispositif souple et avantageux :

- Prix inférieurs au marché grâce à la TVA réduite
- Frais de notaires réduits dans le neuf
- Paiement après la livraison du logement
- Possibilité de prêts à Taux 0% et du prêt complémentaire
- Exonération de taxe foncière jusqu'à 15 ans
- Les avantages du neuf (confort, nouvelles normes, durabilité, garanties...)
- Garanties de rachat et de relogement

Pour qui ?

- Vous êtes locataire ou hébergé chez vos proches
- Vos revenus sont modestes ou moyens
- Vous n'avez pas d'apport, mais vous souhaitez devenir propriétaire

 **Le PSLA est fait pour vous !**



Un projet ? On en parle ?

Visitez l'appartement témoin, découvrez comment devenir propriétaire simplement, et emménagez rapidement

Rachel Guillon

04 79 69 16 45


CIS HABITAT

 **PROCIVIS**
SAVOIE